



Tue Les Rats et Les Souris!

Ramex

GARANTIE: DIPHACINONE 0,005 %

No. D'HOMOLOGATION 13920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut-être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.**

PREMIERS SOINS: En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de précéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: En cas d'empoisonnement aux produits anticoagulants, la vitamine K1 sous forme d'injection intramusculaire ou sous-cutanée ou bien par voie orale est le traitement suggéré. La sévérité du cas, mesurée à l'aide du temps de Quick, déterminera la thérapie appropriée. Un suivi du temps de Quick indiquera la nécessité d'ériger le traitement.

MODE D'EMPLOI: Pour le contrôle des rongeurs à l'intérieur et à l'extérieur, dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments. L'appât rodenticide peut être placé dans une station d'appât protégée, le long de la clôture des propriétés, à l'extérieur du périmètre de 15 mètres tout en restant à 100 m des habitations, si la station est solidement fixée (par ex. clouée) à la clôture ou au sol. Pour les rats, utiliser 1 sachet de produit pré mesuré par point d'appât et pour les souris, utiliser 30g d'appât par point d'appât. Placez l'appât le long des murs (à un intervalle de 3 à 5 mètres pour les rats et à intervalle de 2 à 3 mètres pour les souris), dans les coins et dans des endroits hors de vue où les rongeurs peuvent se nourrir. S'assurer d'un approvisionnement ininterrompu d'appât pour une période de 10 jours pour les rats et 15 jours pour les souris et maintenir jusqu'à ce que tout signe d'alimentation cesse.

Si le produit pénètre sous les vêtements, le retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments: Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

RESTRICTIONS D'UTILISATION : L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer l'appât là où il y existe une possibilité de contamination d'aliments ou de surfaces entrant en contact avec les aliments.

Les stations d'appâts (niveau 3) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits non accessibles aux animaux de compagnie ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes : (1) être construites avec un matériau très solide (par ex. du métal ou du plastique moulé par injection) et ne pouvant pas être détruit par les enfants; (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que des enfants ne puissent pas atteindre l'appât; (3) comporter une structure interne qui empêche l'appât d'être secoué; (4) comporter un panneau d'accès qui se ferme solidement et se verrouille (par ex. une métal ou un cadenas) et (5) comporter le nom du produit, les ingrédients actifs, la garantie, le numéro d'homologation, <<DANGER POISON>> et le symbole de tête de mort.

Les stations d'appât (niveau 2) utilisées pour placer un appât rodenticide à l'intérieur, dans des endroits accessibles aux animaux domestiques ou d'élevage, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites précédemment pour les stations d'appât de niveau 3 : (1) être résistantes à la destruction par des animaux non visés, et (2) comporter une entrée conçue de manière à ce que les animaux non visés ne puissent pas atteindre l'appât.

L'appât disposé à l'extérieur et à même le sol doit être placé dans des stations d'appât.

Les stations d'appât (niveau 1) utilisées à l'extérieur, à même le sol, dans des endroits accessibles aux enfants, aux animaux domestique et aux espèces non visées, doivent comporter les caractéristiques suivantes, en plus de celles décrites ci-dessus, pour les stations d'appât de niveau 2 et 3 : (1) être résistantes à la destruction ou à l'affaiblissement par les éléments ou aux événements météorologiques non catastrophiques (comme la neige, la pluie, des températures et une humidité extrêmes, un ensoleillement direct, etc.).

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement afin que le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS: Jeter les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou les enterrer.

ENTREPOSAGE: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.